SOCOTEC

CODE ÉTHIQUE GROUPE SOCOTEC

MAI 2020

SOMMAIRE

Le mot du Président

1 Valeurs et principes du Groupe SOCOTEC

2 Code Éthique - Règles détaillées

3 Mise en œuvre du Code

LE MOT DU PRÉSIDENT

Hervé Montjotin
CEO du Groupe SOCOTEC

Notre expansion géographique et le renforcement de nos expertises est au cœur de notre ambition de leadership international.
Incarner un leadership fort dans nos segments de la construction, des infrastructures et de l'industrie impose une rigueur et une discipline quotidienne quant au respect de notre code de déontologie professionnelle et la transposition de nos valeurs dans tout ce que nous faisons pour nos équipes, nos clients, nos partenaires.

Ce Code Éthique dont j'ai souhaité qu'il reprenne nos valeurs et engagements, est notre code de conduite à tous.
Être tiers de confiance c'est respecter des valeurs éthiques communes, collectives et individuelles, entrant dans une démarche proactive.

L'adhésion de tous est essentielle, partout où nous sommes implantés, afin d'inscrire durablement notre Groupe tant dans une démarche d'impartialité face aux exigences de conformité, d'excellence apportée sur la qualité de nos actions, que d'approche respectueuse sur les plans humain et du développement durable vis-à-vis de l'ensemble de nos parties prenantes.

Ce Code Ethique est à la fois un outil qui doit guider nos actions, un vecteur de cohérence comme de cohésion, aussi bien qu'un code de bonne conduite comprenant les principes fixés par le Groupe ou par la loi.
Chaque manager doit le faire connaitre à tout nouvel arrivant et donner du sens à ces principes au cœur de la réussite de notre projet de leadership, de la promotion de notre marque et de son usage réfléchi pour un rayonnement à l'échelle internationale.

Ces façons d'agir au cœur de notre code de conduite doivent permettre de confirmer notre positionnement d'acteur référent si chacun d'entre nous veille à en respecter tous les principes et adoptent des méthodes de travail adaptées.
Nous nous devons d'être irréprochables.

Je compte sur vous et votre engagement pour faire du Groupe SOCOTEC le leader de référence qui créé la confiance auprès de l'ensemble de ses parties prenantes.

SOCOTEC

1 VALEURS ET PRINCIPES DU GROUPE

VALEURS DU GROUPE

Définir les valeurs de notre Groupe, c'est définir l'esprit qui nous anime, la philosophie qui nous rassemble. Elles constituent un patrimoine, une identité que nous partageons. Partout dans le monde, nos valeurs structurent notre démarche professionnelle et imprègnent les relations que nous entretenons avec nos clients, nos collaborateurs et nos partenaires.

ENGAGEMENT & EXCELLENCE

- **Agir avec exemplarité**
- L'**engagement** fait écho à l'implication de chacun de nos collaborateurs dans son travail quotidien, engagement auprès de nos clients dans la prévention de leurs risques, engagement auprès de ses collègues et engagement sociétal pour rendre le monde plus sûr et plus durable.
- L'**excellence** traduit notre volonté d'améliorer en permanence nos compétences et d'anticiper les besoins futurs pour être toujours à la pointe de nos métiers en tant que **tiers de confiance**

AUDACE & INITIATIVE

- **Prendre des risques avec un esprit entrepreneurial : agile et fiable à tout instant.**
- Savoir remettre en question le quotidien doit être au cœur de nos activités. En cultivant notre curiosité, en conjuguant nos savoir-faire et en libérant nos énergies, nous ouvrons de nouvelles voies et proposons des **solutions innovantes**, créatrices de différenciation et de **valeur ajoutée**. En osant, nous permettons à nos clients d'aller plus vite et plus loin et leur donnons ainsi la capacité d'anticiper

RESPONSABILITÉ & SOLIDARITÉ

- **Être apporteur de solutions : risk management, transition verte, urbanisation et villes de demain, développement durable.**
- Chez SOCOTEC, le professionnalisme se vit au travers d'objectifs individuels clairs, assumés par chacun et d'objectifs collectifs d'entreprise connus de tous. Cet esprit de responsabilité est la garantie pour nos clients de la **qualité et du professionnalisme** de nos équipes.
- Associé à **la responsabilité sociétale**, il traduit notre raison d'être et l'engagement de chacun à agir pour la sécurité des personnes et les enjeux liés à la Ville de demain.

2 CODE ÉTHIQUE - RÈGLES DÉTAILLÉES

2.1 Respect des Lois et Règlements
2.2 Respect des personnes
2.3 Intérêts du groupe
2.4 Vigilance - Anti-corruption
2.5 Environnement et développement durable

Le respect des lois et règlements tant locaux qu'internationaux est au cœur du Code Éthique du groupe SOCOTEC dont les règles s'imposent à chacun d'entre nous. Nous devons adopter un comportement intègre et responsable, respectueux des normes et valeurs éthiques.

RESPECT DES LOIS ET RÈGLEMENTS

Ce principe fondamental doit diriger notre quotidien de collaborateurs du groupe SOCOTEC.

Cette exigence garantit l'intégrité et la réputation de notre Groupe et de chacun d'entre nous.

Notre force réside dans notre présence dans le Monde entier qui implique un respect de l'ensemble des normes applicables dans chacune des filiales localement et à l'international.

Toute infraction aux lois et règlements peut engager la responsabilité personnelle civile ou pénale de chaque salarié dans chaque pays.

Ces infractions peuvent entacher la réputation du Groupe et porter atteinte à nos ambitions, c'est pour cela qu'aucune tolérance ne sera permise.

Nous travaillons ensemble à atteindre l'exemplarité.

RESPECT DES PERSONNES

Cette exigence s'articule autour de nos actions en faveur de nos salariés et de nos parties prenantes, dans le respect des normes en vigueur tant en France qu'à l'étranger.

L'intégrité et le respect des personnes sont au cœur des valeurs du groupe SOCOTEC.

Le groupe SOCOTEC se conforme aux principes :

- de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations unies,
- aux conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), notamment en matière de travail forcé ou de travail des enfants,
- aux principes du Pacte Mondial des Nations unies.

Le capital humain du groupe SOCOTEC constitue son principal actif.
Le respect de ses collaborateurs est donc une valeur essentielle.

La diversité et l'égalité des chances sont des valeurs chères à notre Groupe auxquelles tous les collaborateurs doivent concourir et adhérer, ce quel que soit leur rattachement géographique.

La diversité permet la complémentarité et l'efficacité.

RESPECT DES PERSONNES

LUTTE CONTRE DISCRIMINATION ET HARCÈLEMENT - DIGNITÉ

Toute forme de discrimination ne saurait trouver sa place au sein du Groupe et sera fermement sanctionnée. Il y a discrimination lorsqu'on traite différemment ou négativement une ou plusieurs personnes en raison de leurs caractéristiques personnelles, de leurs croyances, de leurs convictions ou de tout autre motif interdit par la loi, y compris l'origine nationale ou ethnique, la culture, la religion, les convictions politiques, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle ou toute forme de handicap.

SOCOTEC veille à ce que les comportements suivants ne puissent avoir cours dans notre Groupe :

- Comportements instaurant un **climat intimidant ou offensif** à l'égard de tout salarié, stagiaire, intérimaire du Groupe ;
- Comportement susceptible de **porter atteinte à la sensibilité d'autrui**, c'est-à-dire toute attitude **violente ou à caractère sexuel** notamment mais de façon non limitative tout contact physique non désiré, tout **geste ou affirmation aussi bien écrite qu'orale à connotation sexuelle, toute circulation d'images indécentes**.

Toute obstruction faite au signalement d'un comportement contrevenant à ces principes sera également sanctionnée. **Seules la promotion des compétences et la valorisation du travail et de l'engagement doivent dicter l'évaluation et la progression des salariés du Groupe.**

RESPECT DES PERSONNES

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES - RGPD

Nous garantissons la confidentialité des données personnelles de nos salariés mais également des données que nous échangeons dans le cadre de nos relations d'affaires à l'interne dans notre Groupe ou avec nos parties prenantes.

En tant que salariés du Groupe SOCOTEC, nous respecterons cette confidentialité dans le cadre de nos fonctions.

Ainsi, **nous veillerons à ne jamais collecter des données, les copier ou les utiliser sans l'autorisation préalable de leur titulaire et en nous assurant de la nécessité de cette collecte.**

Nous nous assurerons qu'aucune donnée ne sera diffusée de quelque façon que ce soit à un tiers ou à toute personne qui n'y serait pas dûment autorisée.

Le délégué à la Protection des Données est joignable à l'adresse suivante : dataprotection@socotec.com

* *RGPD = Règlement Général sur la Protection des Données (RE no 2016/679)*
** *UE = Union Européenne*

INTÉRÊTS DU GROUPE

FIERTÉ D'APPARTENANCE

La réputation du Groupe passe par l'intégrité de ses salariés et leur attachement à SOCOTEC.
Dès lors, nous sommes tenus à un devoir de réserve qui nous impose de ne pas dénigrer la société ou ses dirigeants en public ou lors de déclarations à la presse.

Nous avons également **le devoir de respecter la confidentialité** des informations sensibles ou internes au groupe, notamment le savoir-faire, les stratégies commerciales et les techniques développées au sein du Groupe.

Éthique personnelle, valeurs du groupe et bon sens dans l'usage de la marque SOCOTEC, sont des principes qui doivent guider nos actions.
Agir avec rigueur, cohérence, intégrité, et indépendance dans l'utilisation de nos expertises est essentielle à notre image et à l'esprit de cohésion qui doit nous réunir et nous rendre fiers de faire notre métier.

Nous avons tous, en tant que collaborateur du Groupe, le devoir de protéger et de ne pas porter atteinte à la marque SOCOTEC ainsi qu'à l'ensemble des marques, qui sont la propriété intellectuelle du Groupe.

INTÉRÊTS DU GROUPE

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Notre marque, constituée de notre logotype et de la dénomination SOCOTEC, est protégée et déposée à travers le monde. La marque de certification « SOCOTEC Certification International », dérivée de la marque SOCOTEC, est également la propriété intellectuelle du Groupe. Leur utilisation obéit à des règles spécifiques, formalisées dans des chartes graphiques dédiées.

Le respect de notre identité visuelle et l'utilisation conforme de notre logotype, selon la charte graphique fournie par la Direction Communication-Marketing sont impératifs pour garantir l'intégrité de notre marque et son rayonnement.

La création de nouvelle marque ou nom de domaine, l'utilisation de la marque par des tiers ne peuvent se faire sans validation préalable par la Direction Communication-Marketing (cf. procédure Partenariat).

L'usage ou la reproduction des marques SOCOTEC par les collaborateurs du Groupe sont totalement interdits en dehors de l'exercice de leurs fonctions, et seraient constitutifs de contrefaçon. Toute création intellectuelle issue de renseignements confidentiels acquis par un collaborateur dans l'exercice de ses fonctions et activités au sein du groupe SOCOTEC appartient également au Groupe, même si cette création a été produite en dehors du cadre des fonctions du collaborateur.

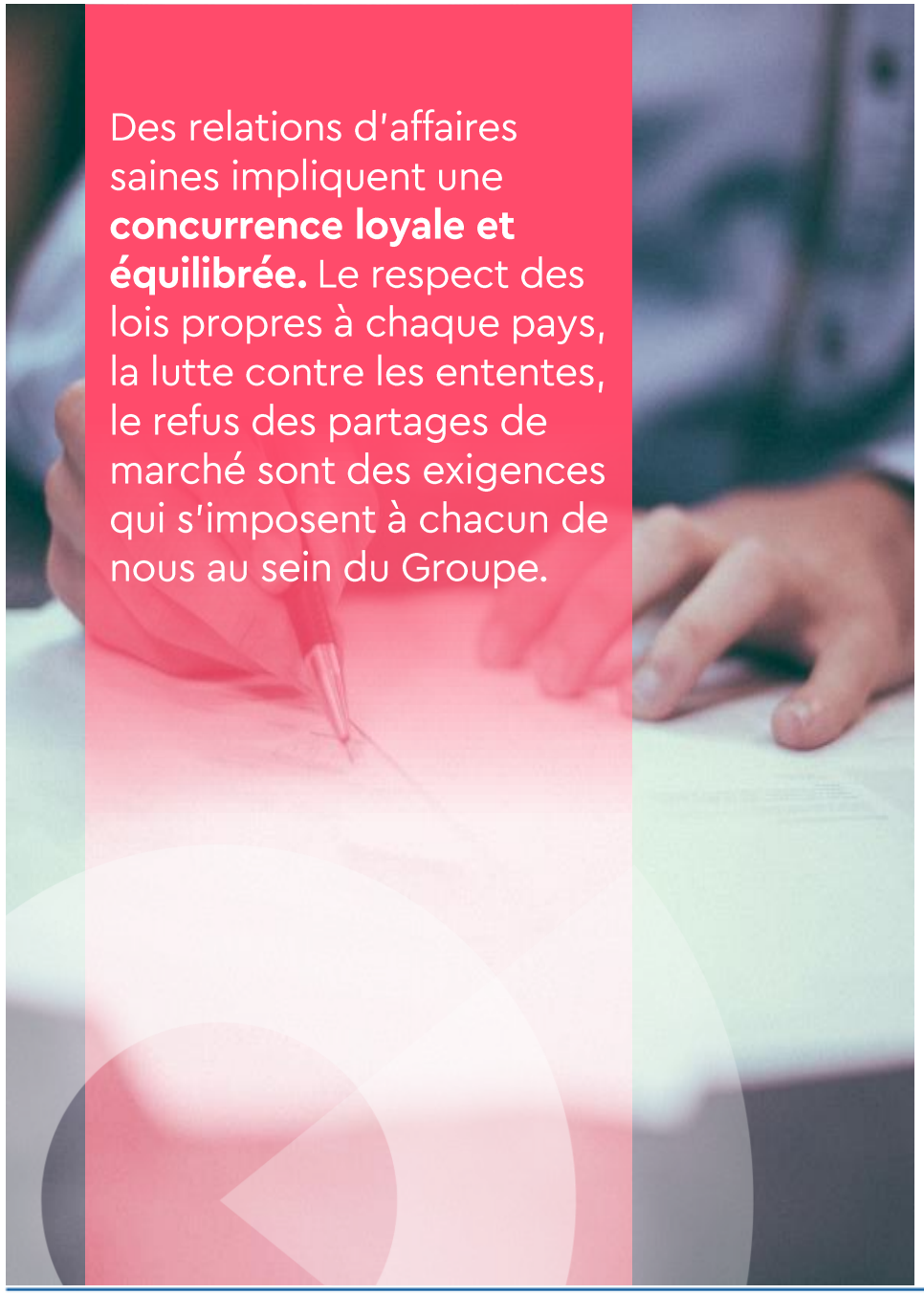

INTÉRÊTS DU GROUPE

CONFLIT D'INTÉRÊT ET CONCURRENCE

Nous devons accorder une attention particulière aux situations de conflit d'intérêt c'est-à-dire toute situation dans laquelle l'intérêt personnel entre en conflit avec l'intérêt de la Société.

Il y a conflit d'intérêts réel lorsque l'objectivité, l'indépendance ou le jugement d'une personne est compromis par une divergence entre ses intérêts personnels et l'intérêt professionnel ou public. Il y a conflit d'intérêts potentiel lorsqu'il est raisonnablement probable qu'un conflit d'intérêts survienne. Il y a conflit d'intérêts apparent lorsqu'un observateur pourrait raisonnablement conclure qu'un conflit d'intérêts existe, même si ce n'est pas le cas.

Il conviendra d'informer sa hiérarchie en cas de conflit d'intérêt potentiel et de s'abstenir de toute intervention pour les cas concernés.

Le groupe SOCOTEC respecte le droit de tous les collaborateurs à effectuer des investissements ou des affaires en dehors de l'environnement de travail, à condition qu'il s'agisse d'activités légales et compatibles avec l'intérêt du Groupe.

INTÉRÊTS DU GROUPE

RELATION AVEC LES PARTIES TIERCES : CLIENTS ET PARTENAIRES COMMERCIAUX

Ces relations imposent un climat de collaboration, respect et confiance mutuels fondés sur l'intégrité et l'honnêteté.

A l'égard de tous nos clients, nous devons viser l'excellence en nous efforçant de leur garantir qualité et professionnalisme, au travers de relations clairement établies et négociées de bonne foi.

Des rapports équitables et sains avec nos parties tierces : fournisseurs, sous-traitants et consultants, sont fondamentaux pour la réussite et le développement de notre Groupe.

A cette fin, les procédures d'achats du Groupe doivent être strictement respectées tant pour la sélection de ces acteurs qui devront être fiables et intègres, que dans le suivi des relations contractuelles.

Ainsi, la mise en œuvre de due diligences* devra également être observée par tous. Le Process Due Diligence et sélection des parties tierces est accessible sur intranet. À ce titre, nos parties tierces, partenaires de confiance, peuvent être amenées à remplir des déclarations de conformité.

Pour toute question, les collaborateurs s'adresseront au Group Compliance Officer ou aux Local Compliance Officer.

* *La due diligence est une analyse préalable du contexte d'une opération avec un tiers (clients, fournisseurs de premier rang et intermédiaires) avec lequel l'entreprise envisage de contracter.*

Clé de voute du Code Éthique, la lutte contre la corruption est une exigence nécessaire, raison pour laquelle nous sommes tous, salariés du Groupe, existants comme entrants, formés à adopter les bons réflexes face aux situations à risque.

VIGILANCE - ANTI-CORRUPTION

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Corruption

La corruption est le fait pour une personne investie d'une fonction déterminée (publique ou privée) de **solliciter ou d'accepter un don ou un avantage quelconque en vue d'accomplir, ou de s'abstenir d'accomplir, un acte entrant dans le cadre de ses fonctions.**

On distingue :

- la **corruption active** : fait de proposer le don ou l'avantage quelconque à la personne investie de la fonction déterminée
- de la **corruption passive** : fait, pour la personne investie de la fonction déterminée, d'accepter le don ou l'avantage.

En France, ces délits sont punis de 10 ans d'emprisonnement et d'un million d'euros d'amende, dont le montant peut être porté au double du produit de l'infraction.

En cas de doute, vous pouvez vous adresser au Comité Éthique.

Tout fait de corruption ou non-éthique doit être rapporté via la procédure d'alertes interne au Groupe

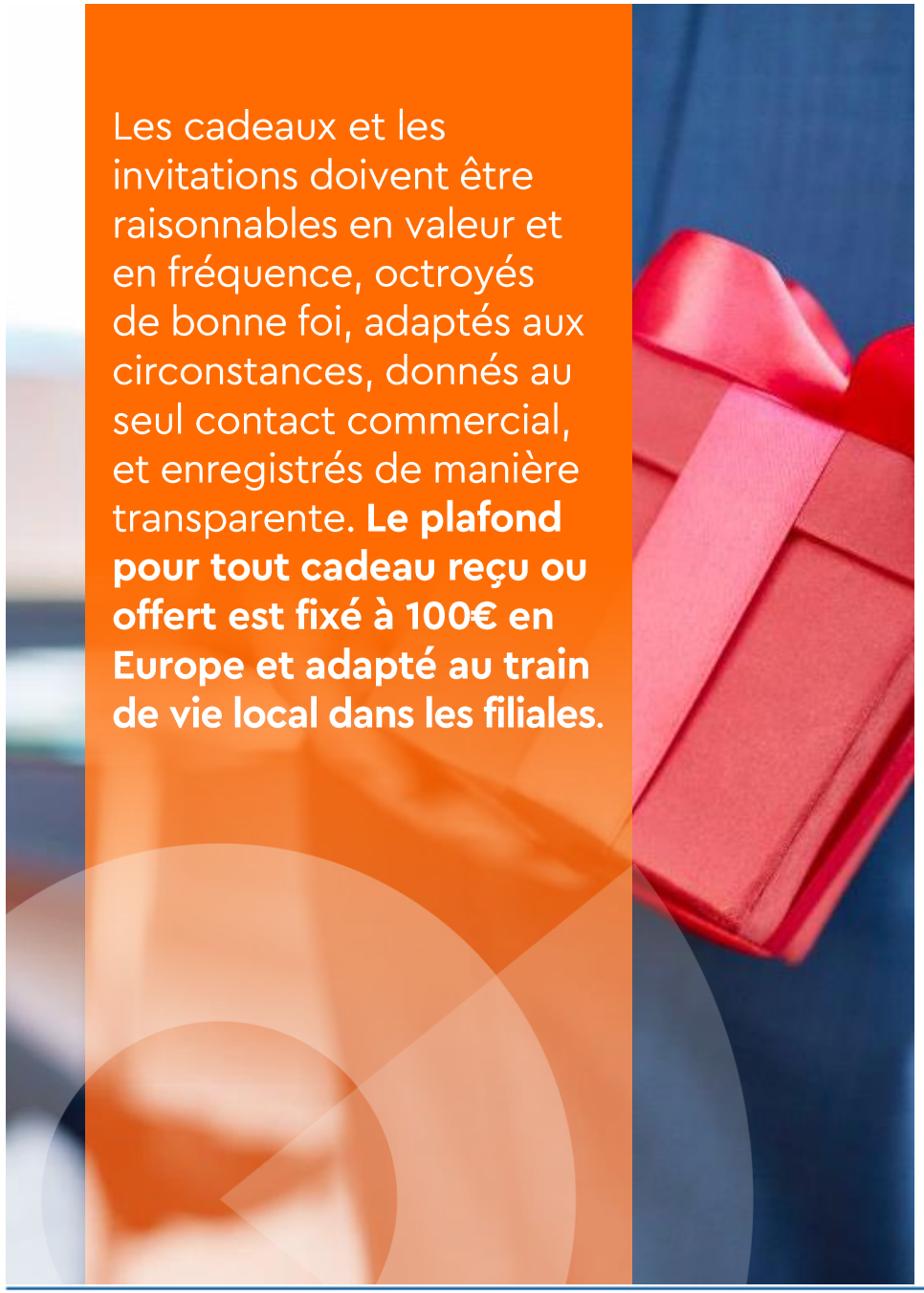

VIGILANCE - ANTI-CORRUPTION

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Cadeaux

Les cadeaux et les invitations ne doivent pas être utilisés ou donner l'impression d'être utilisés à des fins de corruption. **Ils doivent dans tous les cas respecter la procédure cadeau du Groupe ainsi que les principes généraux suivants :**

- Être **conformes aux lois et règlementations tant locales qu'internationales**
- Intervenir **à l'occasion d'un évènement particulier** (fêtes, nouvel an, …) ou **en relation avec un objectif légitime** lié à l'activité de l'entreprise (postérieur à la signature d'un contrat, réunions, visite des installations, ...)
- S'inscrire dans les **habitudes sociales et culturelles** du pays
- Être **appropriés au regard des circonstances**, et notamment **proscrits en cas de transaction commerciale importante** en cours (appel d'offres, préparation d'avenant, etc.)
- **Jamais sous forme d'espèces**
- D'une **valeur raisonnable**, adaptée au niveau du récipiendaire, y compris dans sa répétition
- N'être remis qu'au **contact professionnel et donnés de façon transparente.**
- Être **enregistrés de façon transparente** dans les livres comptables de la filiale ou déclaré à son supérieur.

La procédure cadeaux est disponible pour les salariés du groupe SOCOTEC sur Intranet ou auprès du supérieur hiérarchique.

Le lanceur d'alerte est une personne physique, qui de bonne foi, révèle ou signale un crime, un délit ou une menace à l'intérêt général dont il a connaissance personnellement.

VIGILANCE - ANTI-CORRUPTION

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION - LANCER L'ALERTE

Lorsque vous êtes confrontés à un cas de corruption ou de comportement non éthique, vous pouvez lancer l'alerte.
En cas de doute, tout salarié du Groupe peut contacter son supérieur hiérarchique ou le Compliance Officer Groupe ou le Comité Éthique qui l'aideront dans la marche à suivre.

Le lanceur d'alerte jouit de la protection la plus étendue, en interne et en externe, lui permettant de ne pas être inquiété lors du signalement et à l'issue de celui-ci quelle qu'elle soit. Il peut rester anonyme.
La signalement fait par le lanceur d'alerte sera traité en toute confidentialité et l'auteur sera à l'abri de toute forme de représailles, de discrimination ou de rétorsion.

Le lanceur d'alerte, en l'absence de danger grave et imminent doit respecter la procédure présentée sur nos sites web.

Le lanceur d'alerte peut utiliser la page dédiée sur le site socotec.com ou l'adresse email du Comité Éthique : ethics.committee@socotec.com

VIGILANCE - ANTI-CORRUPTION

VIGILANCE FINANCIÈRE
TRANSACTIONS ET TRANSFERT DE FONDS

Le **blanchiment d'argent** consiste à dissimuler les fonds provenant d'activités illégales. **L'abus de bien social** consiste à utiliser en connaissance de cause les biens, le crédit, les pouvoirs ou les voix de la société à des fins personnelles, directes ou indirectes.

La Direction Financière vérifie systématiquement l'origine des fonds et financements ainsi que toute transaction intervenant via le Groupe. Elle adresse fréquemment des formulaires de KYC aux partenaires bancaires.

Nous avons tous, en tant que collaborateurs du Groupe SOCOTEC, le devoir de faire preuve de vigilance vis-à-vis des paiements effectués, notamment par des partenaires ou vers des fournisseurs.

Si un élément quelconque d'une transaction proposée semble inadéquat ou susceptible de violer toute loi ou réglementation en vigueur ou des politiques et procédures du Groupe, nous devons informer sans délai la Direction Finances, le Comité Éthique ou le Compliance Officer Groupe.

La Charte Trésorerie est disponible sur l'Intranet et sur demande pour les salariés du Groupe.

VIGILANCE - ANTI-CORRUPTION

CONTRÔLES INTERNES – ORGANES DE CONTRÔLES

Le Code Éthique est complémentaire du Guide d'Autorisation du Groupe SOCOTEC. Il comprend également les comportements éthiques associés à une bonne conduite.

Le Comité Éthique est chargé de la mise en application du Code Éthique, de la réception des alertes relatives aux comportements non-éthiques et du suivi de l'application des dispositions des lois anti-corruption. Il est composé de trois membres*. Il peut être saisi via le site socotec.com ou par mail ethics.committee@socotec.com

Le Comité d'Engagement et d'Investissement est compétent pour toutes
les questions relatives aux règles d'engagement du Groupe SOCOTEC qui lui sont attribuées. Pour l'utiliser, la fiche de saisine est disponible sur Intranet*.

Le Comité des Risques est compétent pour toute question sensible relative aux activités Construction & Immobilier France*.

* *La liste des sujets de saisine est disponible sur le site socotec.com ou Intranet tout comme les coordonnées de ses membres pour toute demande.*

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

En tant que collaborateurs du groupe SOCOTEC, nous nous inscrivons dans cet effort commun et y contribuons dans notre quotidien.
Nous recherchons dans l'exercice de nos missions et de notre activité, le respect maximal de l'environnement.
Une Charte du Développement Durable est disponible sur l'Intranet.

Notre engagement à l'égard de la **protection de l'environnement et du développement durable** est établi au travers d'actions telles que :

- La réduction de la consommation d'énergie par l'**usage rationnel et raisonné de l'énergie** notamment dans nos bâtiments et locaux de travail,
- La réduction de la consommation de **papier** ainsi que l'application de techniques d'économie dans toutes les entités du Groupe,
- L'usage raisonné des **ressources naturelles** quotidiennement,
- La **pérennité de l'entreprise**, grâce à son développement et à l'amélioration de sa performance économique,
- **L'emploi durable**, via une politique active de formation et de qualification de nos collaborateurs pour maintenir leur employabilité,
- La **réduction des rejets de gaz à effet de serre**, au travers d'une réflexion sur nos modes d'organisation et l'utilisation des véhicules,
- La **réduction des déchets et la valorisation systématique** de ceux qui peuvent l'être.

SÉCURITÉ

La sécurité est au cœur des préoccupations du groupe SOCOTEC :

- De par nos métiers et les missions que nous exerçons, nous sommes plus ou moins exposés aux risques. Notre devoir prioritaire est de faire de notre entreprise un cadre de sécurité pour l'ensemble de nos collaborateurs que ce soit dans les bureaux ou en missions.
  A ce titre, nous formons nos équipes sur les règles d'hygiène et de sécurité au travail.
  Nous respectons nos obligations et responsabilités en la matière.

- Le Groupe SOCOTEC accompagne ses clients dans la prévention et la maîtrise des risques dans les domaines de la Qualité, la Santé, la Sécurité et l'Environnement. Partout où les hommes et les femmes vivent et travaillent, nous intervenons pour prévenir les risques.
  C'est notre raison d'être. De ce fait nous nous devons d'être exemplaires vis à vis de nos clients.

- Notre positionnement de tierce partie de confiance nous confère une exigence supplémentaire d'exemplarité et de performance dans ces domaines.

SOCOTEC

3 MISE EN ŒUVRE

MISE EN ŒUVRE DU CODE ÉTHIQUE

APPLICATION DU CODE ÉTHIQUE DU GROUPE SOCOTEC

Chaque société du Groupe SOCOTEC a la responsabilité de veiller à ce que le présent Code Éthique soit mis en œuvre, en fonction des contraintes et spécificités de son activité et de son implantation géographique.

À cet effet, nous devons tous être vigilants dans notre quotidien, mais aussi dans notre entourage au sein des équipes ou à l'égard des personnes placées sous notre responsabilité.

Le Groupe SOCOTEC veille à ce que chaque salarié du Groupe ait connaissance et ait compris le présent Code d'Éthique. Il est intégré dans les dispositifs qui régissent les relations collectives de travail (Règlement intérieur en France, Handbook au UK & aux US …).

Les Local Compliance Officers assistent le Compliance Officer Groupe dans la diffusion locale du Code Ethique et la formation des salariés sur les sujets liés au Code Ethique dans les différentes filiales du Groupe.

La liste est disponible sur Internet.

Pour tout non respect des règles du Code Ethique toute personne peut lancer une alerte.

Le lanceur d'alerte peut utiliser :

- la page dédiée sur le site socotec.com
- ou l'adresse email du Comité Éthique : ethics.committee@socotec.com

Le signalement demeurera confidentiel

Travaillons ENSEMBLE à être EXEMPLAIRES

SOCOTEC